



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Morbihan

direction
départementale
des Territoires
et de la Mer
Morbihan

SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel

Commission Locale de l'Eau

Assemblée constitutive du 3 septembre 2012

service
Eau, Nature et Biodiversité
Secrétariat
11, boulevard de la Paix
BP 508
56019 Vannes cedex

L'an deux mille douze, le trois septembre à 14 h 30, s'est réunie en assemblée constitutive la Commission Locale de l'Eau du SAGE Golfe du Morbihan-Ria d'Étel, sous la présidence de Monsieur le Préfet du Morbihan.

Étaient présents :

Membres du collège des collectivités et établissements et des établissements publics locaux (premier collège)

M. Gildas DREAN, Conseil régional de Bretagne, M. Philippe LE RAY, Conseil général, M. Gérard PIERRE, Conseil général, M. Yves BLEUNVEN, Conseil général, M. David LAPPARTIENT, Conseil général, Mme Bernadette DESJARDINS, Association des Maires et EPCI du Morbihan, M. Fortuné LE CALVE, Association des Maires et EPCI du Morbihan, M. Bernard HEINRY, Association des Maires et EPCI du Morbihan, M. Louis HERVE, Association des Maires et EPCI du Morbihan, Mme Anne-Marie BOUDOU, Association des Maires et EPCI du Morbihan, M. Maurice NICOLAZIC, Association des Maires et EPCI du Morbihan, M. Henri LE PORHO, Association des Maires et EPCI du Morbihan, M. Marcel LE BOTERFF, Association des Maires et EPCI du Morbihan, Mme Véronique LE PRIOL, Association des Maires et EPCI du Morbihan, M. David ROBO, Association des Maires et EPCI du Morbihan, M. Gérard LABOVE, Président de la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys, M. Olivier COULON, Vice-Président VANNES AGGLO, M. Roland GASTINE, Vice-Président Communauté de Communes d'Auray, M. Christian GASNIER, Vice-président du syndicat Loc'h et Sal, M. Alain BONNEC, Syndicat mixte de la ria d'Étel
Mme Dominique PIRIO, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan, M. Emmanuel GICQUEL, Syndicat de l'Eau du Morbihan, M. Denis BERTHOLOM, SIAEP de Vannes-Ouest, M. Laurent LABEYRIE, SIAEP de la presqu'île de Rhuys.

M. Gérard PIERRE a donné pouvoir à M. Philippe LE RAY.

horaires d'ouverture :

Siège – 8, rue du Commerce
9h à 11h30 et 14h à 16h30
Site Agriculture – 11, bd de la Paix
8h30 à 12h et 14h à 17h

adresse :

8, rue du Commerce - BP 520
56019 Vannes Cedex

téléphone :

02 97 68 12 00

télécopie :

02 97 68 12 01

courriel :

ddtm@morbihan.gouv.fr

Membres du collège des des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (2ème collège)

M. Michel GUERNEVE, Chambre d'agriculture, M. Vincent PROUVOST, Chambre de Commerce et d'Industrie, M. Paul LE BERRIGAUD, Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Sud, M. François ROCHE, Eau et Rivières de Bretagne, M. Jacques SERRE, Fédération des associations de protection de l'environnement du Golfe du Morbihan, M. Jean BURBAN, Union départementale des associations familiales du Morbihan, M. Serge HELLO, Fédération pêche et protection milieux aquatiques, M. Patrick CLAUDEL, Union nationale des associations de navigateurs du Morbihan.

M. Philippe LE DRESSAY a donné pouvoir à M. Michel GUERNEVE.

Pour le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (3ème collège)

M. Jean-François SAVY, Préfet du Morbihan, M. Patrick LAVAUULT, Sous-Préfecture de Lorient, M. Jean-Yves KERDREUX, Direction Départementale des territoires et de la mer, M. Philippe CHARRETTON, Mission Inter-services de l'eau et de la nature, M. Didier CORVENNE, Délégation territoriale du Morbihan de l'Agence Régionale de Santé, M. Yvon SIOU, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, M. Serge LE DAFNIET, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, M. Jean-Pierre ALLENOU, IFREMER, M. Guy MILOUX, ONEMA

Étaient absents :

Membres du collège des collectivités et établissements et des établissements publics locaux (premier collège)

M. Gérard PIERRE, M. Jean PRESSARD, Association des Maires et EPCI du Morbihan et M. Michel JEANNOT, Association des Maires et EPCI du Morbihan.

Membres du collège des des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (2ème collège)

M. Philippe LE DRESSAY, Chambre d'agriculture, M. Pierrick NEVANNEN, Comité Départemental du Tourisme, M. Gildas LEMASNE DE CHERMONT, Syndicat de la Propriété Rurale, M. Jean Baptiste GUILLAS, Association de défense du Littoral et des pêcheurs de la ria d'Etel.

Le préfet ouvre la séance, remercie l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau et rappelle que la procédure du SAGE a été créée par la loi sur l'eau de 1992 pour concilier le développement économique, l'aménagement du territoire ainsi que la gestion durable des ressources en eau. Outil stratégique de planification de la ressource à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, le SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il est également l'outil privilégié de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.

En outre, les SAGE doivent être compatibles avec le SDAGE

Le SAGE golfe du Morbihan-ria d'Étel a été identifié comme un SAGE nécessaire dans le SDAGE Loire-Bretagne pour répondre à la préoccupation de mettre en œuvre des SAGE partout où c'était nécessaire.

Après le SAGE sud-Cornouaille dont la CLE a été installée il y a deux mois, et le SAGE Baie de Douarnenez (CLE installée il y a 6 mois), le SAGE golfe du Morbihan est le dernier, en Bretagne. A l'issue de la réunion de ce jour, toutes les CLE auront été installées sur le territoire breton.

Le SAGE devra identifier et afficher les priorités et les objectifs en matière de gestion de l'eau qui soient partagés par l'ensemble des membres de la CLE. Pour ce faire, un état des lieux du SAGE sera réalisé en concertation avec les membres de la CLE.

L'état des lieux permettra de rédiger le SAGE qui comporte un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques ainsi qu'un règlement.

Sans préjuger des résultats de cet état de lieux, on sait déjà que le secteur du golfe du Morbihan et de la ria d'Étel est confronté à des enjeux spécifiques :

- urbanisation très forte du littoral, avec des problèmes d'alimentation en eau des populations et de rejets de stations d'épuration,
- qualité de l'eau littorale en lien avec l'activité conchylicole (20 % de la production nationale d'huîtres). La reconquête de la qualité des eaux littorales sera un enjeu majeur,
- la lutte contre les algues vertes, qui est une priorité fixée par le SDAGE. Dans le golfe du Morbihan et la ria d'Étel, les algues vertes s'échouent surtout sur des vasières. Le futur SAGE devra définir les objectifs de réduction des flux d'azote arrivant sur le littoral.

Lorsque le schéma aura été arrêté et publié, le règlement sera opposable aux tiers et les programmes, décisions ou actes administratifs dans le domaine de l'eau devront être compatibles avec le PAGD. Il en est ainsi, en particulier des SCOT et des PLU.

M. Kerdreux, de la DDTM, présente ensuite un diaporama rappelant l'historique du dossier et la finalité du SAGE.

Élection du président de la CLE

M. le Préfet propose de procéder à l'élection du président. Seuls les membres du premier collège peuvent prendre part au vote, soit 24 électeurs (dont 1 pouvoir).

Un seul candidat se déclare : M. Yves BLEUNVEN.

A la demande d'un membre de la CLE, le vote a lieu à bulletins secrets. Le résultat est le suivant :

- M. Yves BLEUNVEN : 18 voix
- 4 bulletins blancs
- 2 abstentions

M. Yves BLEUNVEN est donc élu président de la CLE du SAGE Golfe du Morbihan-Ria d'Étel.
M. le Préfet passe la présidence de séance au président de la CLE.

Élection des vice-présidents :

Afin de prendre en compte les différents secteurs géographiques et les différentes structures présentes sur le périmètre, M. BLEUNVEN propose les candidatures de :

- M. Louis HERVE, maire de Locoal-Mendon, président du syndicat mixte de la ria d'Étel,
- M. David LAPPARTIENT, maire de Sarzeau, conseiller général et président du SIAGM,
- M. Denis BERTHOLOM, Maire de Larmor-Baden, vice-président de Vannes Agglomération et membre du SIAEP de Vannes-Ouest.

Aucun autre candidat ne se manifeste. Le vote a lieu à main levée : deux abstentions.

MM. Louis HERVE, David LAPPARTIENT et Denis BERTHOLOM sont élus vice-présidents.

M. BLEUNVEN indique que le président et les 3 vice-présidents constitueront le bureau exécutif chargé :

- D'encadrer la structure porteuse
- Préparer les travaux du Bureau ou commission permanente
- Optimiser la gouvernance et les moyens techniques et financiers

Chacun serait impliqué sur quatre questions majeures pour le territoire à savoir :

- **La préservation voire la reconquête des eaux douces et marines pour satisfaire tous les usages (AEP/Conchylicoles/baignades...)**
Confiée à Louis HERVE
- **L'adéquation entre le développement urbain et économique et l'évolution des services d'assainissement (EP/EU) et d'alimentation en AEP**
Confiée à Denis BERTHOLOM
- **La continuité écologique et morphologie des cours d'eau**
Confiée à Yves BLEUNVEN
- **La prévention et gestion des risques (inondation et submersion marine)**
Confiée à David LAPPARTIENT

Élection du bureau

Le président rappelle que le bureau (ou commission permanente) correspond au comité restreint de la CLE. Il assiste le président dans ses fonctions et notamment pour la préparation des réunions plénières de la CLE.

Le président propose de s'appuyer sur un bureau de 19 membres présentant une composition la plus proche possible de la CLE.

Après échanges avec la salle, Monsieur le président propose la composition suivante :

- **Au titre des représentants des collectivités territoriales et leur groupement et des établissements publics locaux**
 - M. Yves BLEUNVEN
 - M. David LAPPARTIENT
 - M. Denis BERTHOLOM
 - M. Louis HERVE
 - M. Bernard HEINRY
 - M. Dominique PIRIO
 - M. Gérard PIERRE
 - M. Gildas DREAN
 - M. Christian GASNIER
 - M. David ROBO

- **Au titre des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées**
 - M. Michel GUERNEVE, représentant les agriculteurs
 - M. Paul LE BERRIGAUD, représentant les ostréiculteurs
 - M. Serge HELLO, représentant la Fédération de pêche
 - M. François ROCHE, représentant les associations de protection de l'environnement
 - M. Vincent PROUVOST, représentant la Chambre de commerce et d'industrie

- **Au titre des représentants de l'État et de ses établissements publics**
 - le chef de la Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature du Morbihan ou son représentant,
 - le directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant,
 - la directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
 - le délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant.

L'élection se déroule à main levée : 4 abstentions.

L'ensemble du bureau est élu.

Désignation d'une structure porteuse

M. le président rappelle qu'une structure porteuse est indispensable pour l'émergence du SAGE, mais également tout au long de son élaboration et de sa mise en œuvre. Disposant d'une personnalité juridique propre, contrairement à la CLE, la structure porteuse peut accueillir le secrétariat et l'animation de la CLE, être maître d'ouvrage des études et éventuellement des travaux.

Le président propose que cette mission soit confiée au Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal, qui s'est porté candidat, et dont le siège est à Plescop.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Règlement intérieur

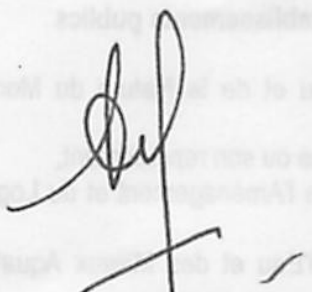
Le président rappelle que la CLE doit établir ses règles de fonctionnement en respect des principes détaillés à l'article R 212-32 du code de l'environnement.

Le règlement intérieur fixe, par exemple, les délais de convocation, la périodicité des réunions, les modalités de vote, etc...

Le président confie au Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal le soin de préparer ce document qui sera examiné lors de la prochaine réunion de la CLE, que le président prévoit de réunir avant la fin de l'année.

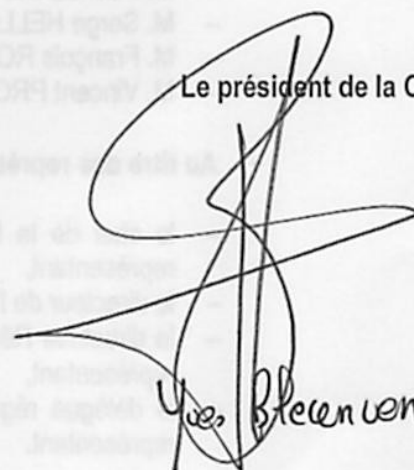
L'ordre du jour étant épuisé, M. le président de la CLE lève la séance.

Le préfet



Jean-François SAVY

Le président de la CLE



Yves Blecquen